

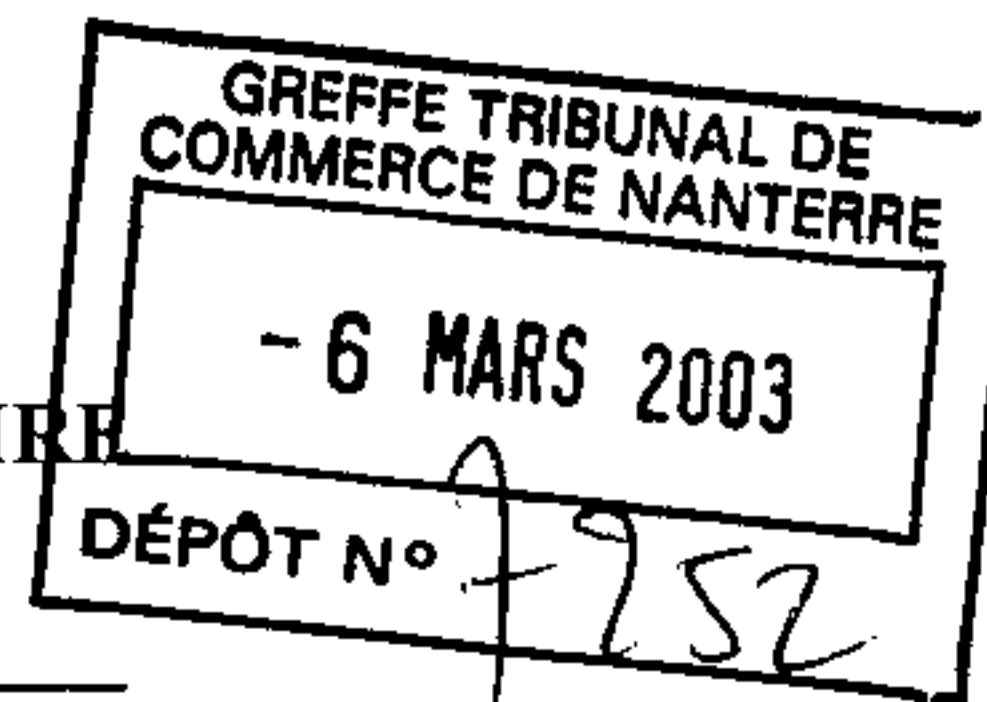
Mon cpts

PRG FRANCE SA

Société Anonyme au capital de € 40.314.060,22
Siège social : 114, rue Chaptal - 92300 Levallois-Perret

414 119 735 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JANVIER 2002



I

L'an deux mille deux, le 23 janvier, à 10 heures, les Actionnaires de PRG France S.A. (ci-après la "Société") se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sis 114, rue Chaptal, 92300 Levallois-Perret, sur convocation qui leur a été adressée par lettre simple.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant en séance.

Le Commissaire aux Comptes de la Société, dûment convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc Eisenberg, Président du Conseil d'Administration ; la société Financière Alma S.A., représentée par Monsieur Marc Eisenberg, et la société Iéna Gestion S.A., représentée par Monsieur Jean-Luc Abeasis, actionnaires présents et acceptant, sont désignés comme scrutateurs ; Madame Sophie Davet est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2.644.429 actions ayant droit de vote, auxquelles correspondent 2.644.429 voix, soit la totalité des actions composant le capital social. Le quorum d'au moins le quart des actions ayant droit de vote étant atteint, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les questions ordinaires.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les documents suivants :

1. Les statuts ;
2. La feuille de présence à l'Assemblée ;
3. Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée ;
4. Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
5. La liste des Actionnaires ;
6. La copie des lettres de convocations adressées aux Actionnaires ; et

ME
ME
ME

7. La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président fait ensuite observer que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

II

Puis, il rappelle que l'Assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la nomination d'un deuxième Commissaire aux Comptes Titulaire et Suppléant ;
- nomination de Monsieur Jean-Luc Guedj en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes Titulaire et de Monsieur François Colinet en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes Suppléant pour une durée de six exercices ; et
- questions diverses.

III

Il est donné lecture par Monsieur le Président du rapport du Conseil d'Administration.

La discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes résultant des modifications ci-dessus :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, approuve ledit rapport en chacun de ses termes.

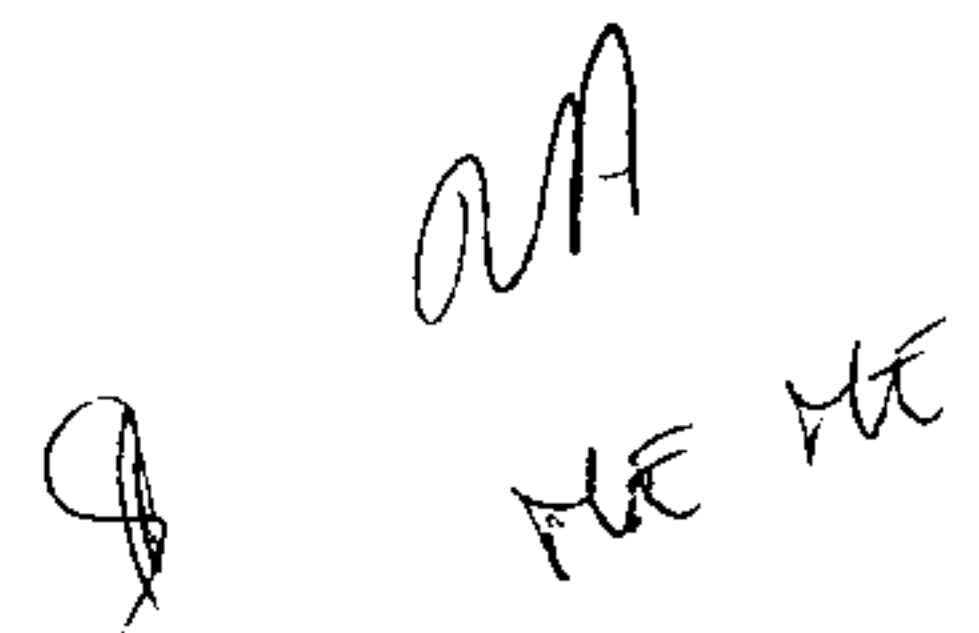
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et devant se tenir en 2008 :

en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes Titulaire

Monsieur Jean-Luc GUEDJ, né le 7 septembre 1960 à Constantine (Algérie), de nationalité française, demeurant 5, Rue Margueritte - 75017 PARIS



en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes Suppléant

Monsieur François COLINET, né le 18 janvier 1950 à Ste Menehould (51), de nationalité française, demeurant 13, rue de l'Etoile, 75017 Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

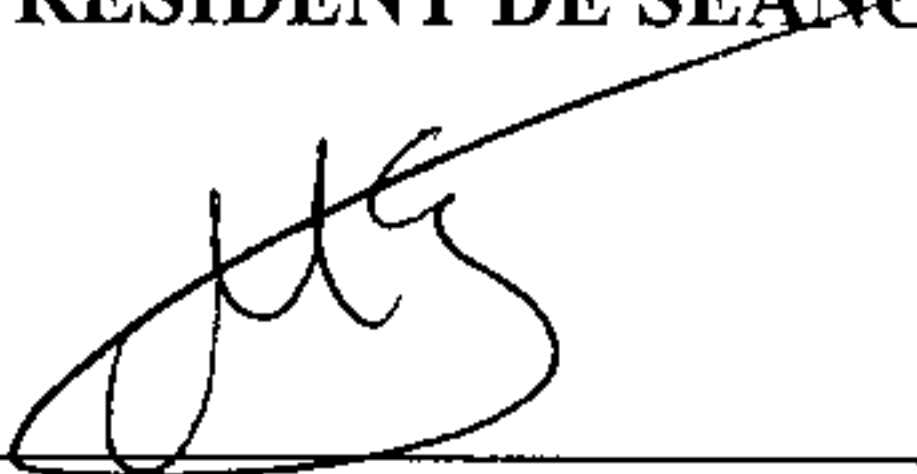
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiés conformes du présent procès-verbal, afin d'effectuer toutes formalités de publicité et/ou de dépôt requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 12 heures.

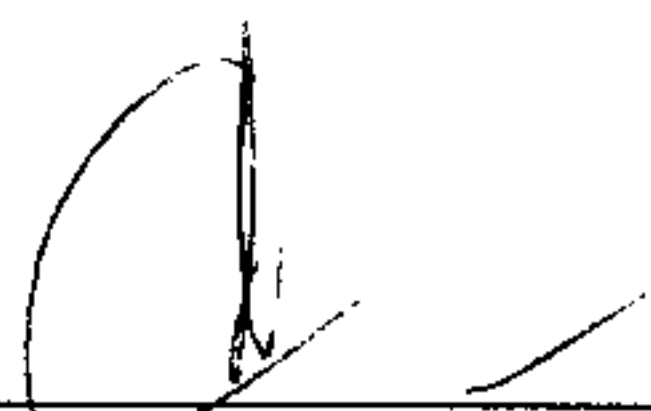
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT DE SEANCE



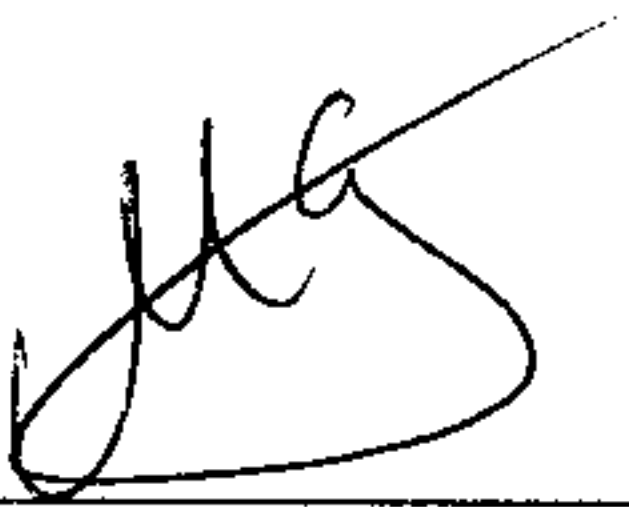
Marc Eisenberg

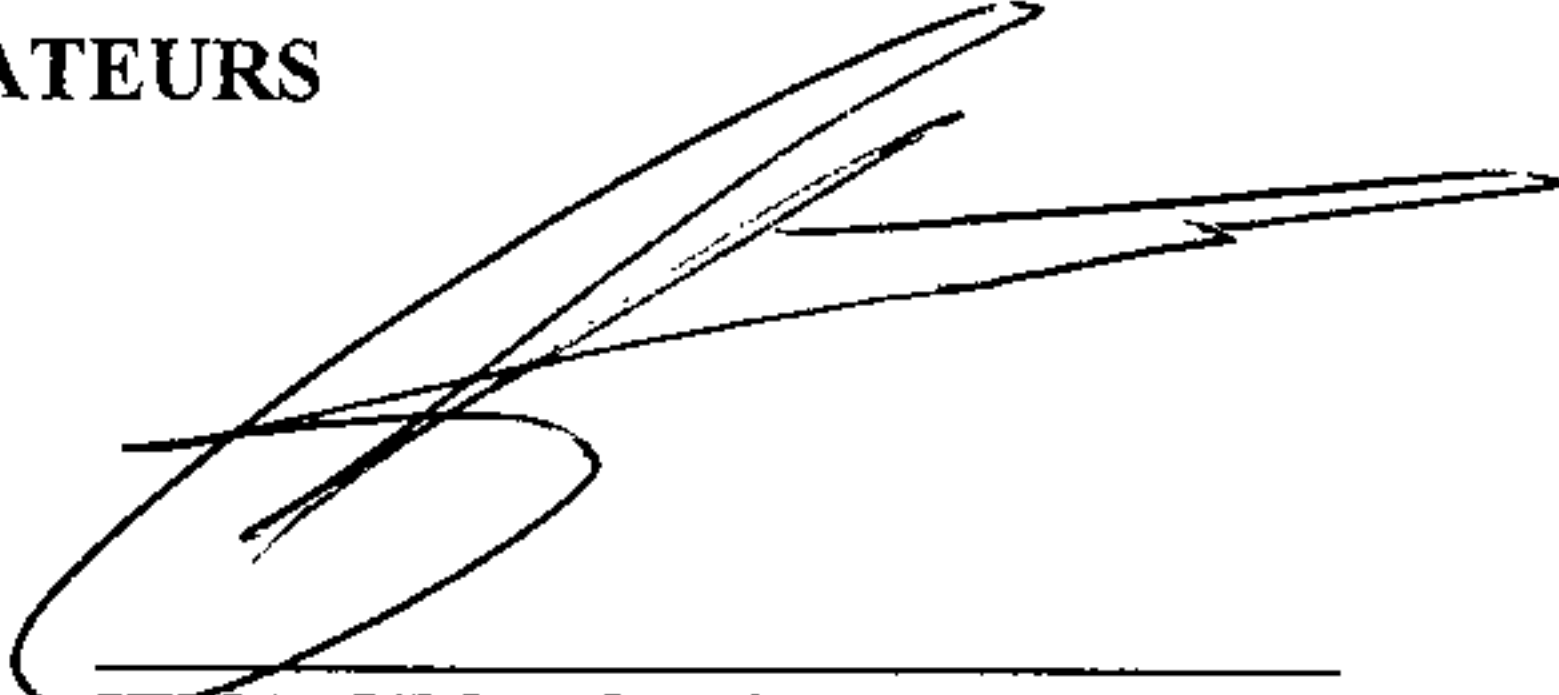
LE SECRETAIRE DE SEANCE



Sophie Davet

LES SCRUTATEURS



FINANCIERE ALMA S.A.
Représentée par Marc Eisenberg
son Président du Directoire

IENA GESTION S.A.
représentée par Jean-Luc Abeasis
son Président